



Modification de la circulation rue Blanche et rue d'Hérivaux

Dans le cadre du travail mené par la municipalité sur les mobilités, et afin de sécuriser les modes de circulation doux, les règles de circulation et de stationnement dans les rues Blanche et d'Hérivaux vont évoluer.

Une « zone de rencontre » va être créée au niveau de la partie pavée de ces 2 rues (en bleu sur le plan) :

- rue Blanche entre la rue des Sablons et la place Blanche,
- rue d'Hérivaux entre la Grande Rue et la rue Blanche.



Dans le reste de la rue Blanche, et dans la rue d'Hérivaux entre la rue Blanche et le carrefour des Bruyères, la vitesse sera limitée à 20km/h (en vert).

Le stationnement sera interdit rue d'Hérivaux, côté impair, entre la rue Blanche et le Centre culturel (en rouge sur le plan).

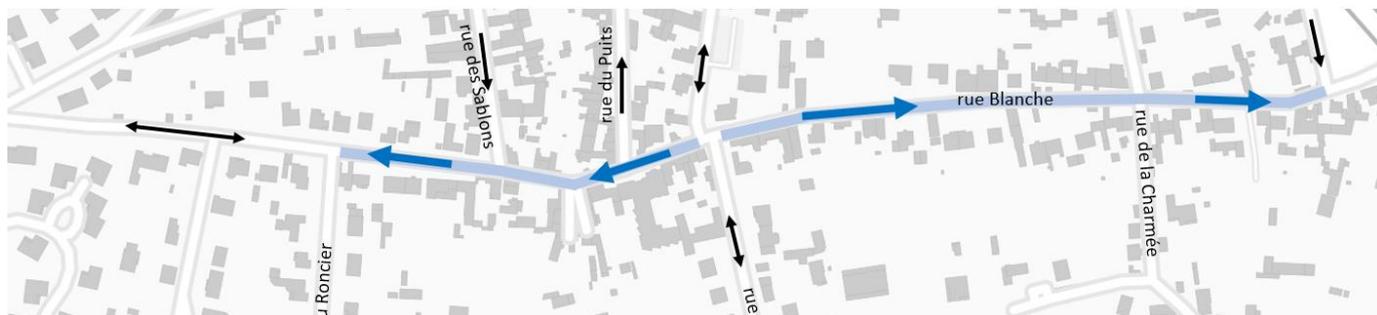


Pour information, la zone de rencontre a été introduite en 2008 dans le Code de la route :

- Les piétons ont la priorité sur tous les véhicules y compris les vélos, eux-mêmes prioritaires sur les véhicules motorisés.
- Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée, sans y stationner.
- Les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens (double-sens cyclable).
- La vitesse est limitée à 20km/h.
- Le stationnement des véhicules est interdit en dehors des places matérialisées (des places de stationnements seront donc tracées dans cette zone de rencontre).

De plus, la rue Blanche sera en sens uniques (en bleu sur le plan ci-dessous) :

- de la rue d'Hérivaux jusqu'à la rue du Roncier,
- de la rue d'Hérivaux jusqu'à la place Blanche.



Les travaux de signalisation (panneaux et peinture) auront lieu du 23 au 25 août 2023.

Nous vous remercions par avance pour la bonne prise en compte de ces nouvelles règles, et sommes à votre disposition pour toute demande de renseignement.



Mairie de Coye-la-Forêt
Tél. : 03 44 58 45 45
Courriel : f.barthie@coye.fr